RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00186
Numéro SIREN : 423 688 985
Nom ou dénomination : BIOCYTE

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2019 sous le numéro de dépôt 1684

Greffe du tribunal de commerce de Cannes : dépôt N°1684 en date du 17/06/2019

BIOCYTE

Société par actions simplifiée au capital de 364.013,52 euros
Siège social : 1555, Avenue de la Plaine – 06250 MOUGINS
423 688 985 R.C.S. CANNES

COMPTES ANNUELS ET ANNEXES COMPTABLES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

Certifiés conformes par le Président,
NUTRINNOVE, représentée par Monsieur Philippe BRUNEAU



Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : **SAS BIOCYTE** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 1555 Avenue de la Plaine 06250 MOUGINS — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 2 3 6 8 8 9 8 5 0 0 0 7 0 — Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122018 Net 3	N-1 31122017 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement*	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	67 455	AG 35 689	31 767	26 982
		Fonds commercial (1)	AH	163 988	AI	163 988	163 988
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	48 115	AK 21 494	26 620	21 495
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	46 156	AS 34 925	11 231	14 214
		Autres immobilisations corporelles	AT	341 159	AU 136 543	204 616	229 157
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		8 005
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	91 631	BI	91 631	91 031
		TOTAL (II)	BJ	**758 503**	BK **228 651**	**529 852**	**554 872**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	1 534 140	BM	1 534 140	1 160 184
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	2 786 625	BU 98 482	2 688 143	1 420 281
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	12 234	BW	12 234	46 426
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	2 501 990	BY 54 221	2 447 768	877 892
		Autres créances (3)	BZ	1 474 584	CA	1 474 584	1 368 118
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	3 732 376	CG	3 732 376	1 320 624
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	401 819	CI	401 819	264 622
		TOTAL (III)	CJ	**12 443 767**	CK **152 703**	**12 291 064**	**6 458 147**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**13 202 270**	1A **381 354**	**12 820 917**	**7 013 018**

Renvois : (1) Dont droit au bail:	5 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété: * Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2019

Désignation de l'entreprise **SAS BIOCYTE** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 364 013)	DA	364 013	323 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3 133 554	1 315 555
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	32 300	26 705
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	992 839	992 839
	Report à nouveau	DH	479 972	(316 585)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**1 512 059**	**902 152**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**6 514 738**	**3 243 666**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	101 500	96 500
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	**101 500**	**96 500**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		800 000
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	917 362	324 147
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	719	1 541
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 469	603
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 908 398	1 581 494
	Dettes fiscales et sociales	DY	868 627	526 146
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 435 564	426 342
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	71 540	12 580
	TOTAL (IV)	EC	**6 204 679**	**3 672 852**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**12 820 917**	**7 013 018**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 468 957	2 647 560
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		10 646

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : **SAS BIOCYTE** — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	15 764 399	FB	4 286 970	FC	20 051 368		12 878 206
	Production vendue biens*	FD	(877 699)	FE	(123 116)	FF	(1 000 815)		
	Production vendue services *	FG	112 388	FH	84	FI	112 472		176 810
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**14 999 088**	FK	**4 163 938**	FL	**19 163 026**		**13 055 017**
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	95 086		109 264
	Autres produits (1) (11)					FQ	10 047		855
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**19 268 158**		**13 165 136**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	862 210		950 945
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(1 296 344)		(508 218)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	4 724 575		3 083 663
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(373 956)		(235 116)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	9 760 816		5 894 272
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	167 038		116 362
	Salaires et traitements *					FY	2 015 401		1 683 917
	Charges sociales (10)					FZ	860 596		699 348
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	72 137		49 393
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	110 120		107 999
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	5 000		36 500
	Autres charges (12)					GE	14 799		19 488
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**16 922 392**		**11 898 552**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**2 345 766**		**1 266 583**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	894		3 018
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	1 574		26
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	**2 469**		**3 044**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	100 852		166 344
	Différences négatives de change					GS	3 394		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	**104 246**		**166 344**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(101 777)**		**(163 300)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**2 243 989**		**1 103 283**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise **SAS BIOCYTE** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	57 690	16 163
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		40 447
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**57 690**	**56 611**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	204	11 000
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	64 196	17 798
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 484	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**65 884**	**28 798**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**(8 195)**	**27 812**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	723 735	228 943
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**19 328 317**	**13 224 790**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**17 816 257**	**12 322 638**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**1 512 059**	**902 152**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	12 028	10 429
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	9 480	4 782
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	65 884	57 690

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **12 820 917** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **19 328 317** euros et un total **charges** de **17 816 257** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **1 512 059** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En application du règlement ANC 2015-05, la société a opéré un changement de méthode de comptable. Cela concerne le reclassement des gains et pertes de changes issues des créances et dettes commerciales en charges et produits d'exploitations.
Les pertes de changes sur 2017 représentent 12 437.65 € . Elles représentaient 2 316.99 € en 2016.

Etablissement des Etats Financiers en conformité avec le PCG 2014 homologué par arrêté du 8 Septembre 2014.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements :

Les logiciels & licences sont amortis de façon linéaire sur une période de 1 à 3 ans.
Le site internet est amorti de façon linéaire sur 5 ans.
Le matériel et outillage sont amortis de façon linéaire sur 5 ans.
Les installations, agencements et aménagement sont amortis de façon linéaire sur 10 ans.
Le matériel de transport est amorti de façon linéaire sur 5 ans.
Le matériel de bureau et d'informatique est amorti de façon linéaire sur 3 ans.
Le mobilier est amorti de façon linéaire sur une période de 4 à 5 ans.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée en fonction de la DLUO (Date Limite d'Utilisation Optimale).
Les produits sont dépréciés selon les règles suivantes :

- DLUO < 3 mois : dépréciation à 100 %
- DLUO < 6 mois : dépréciation à 75 %
- DLUO < 9 mois : dépréciation à 50 %
- DLUO < 12 mois : dépréciation à 25 %

De plus, une dépréciation est effectuée à 100% pour les produits qui ne sont plus en vente par la société.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

CICE

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est principalement affecté à la réalisation d'efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, de reconstitution du fonds de roulement.

Le CICE 2018 est de 33 547 € .

Détail des Charges & Produits exceptionnels :

Charges exceptionnelles :

VNC Cession Immo Financière : 8 005.20 €
VNC Cession Immo Corporelle : 56 190.75 €
Pénalités & Amendes : 204.21 €
Amortissement exceptionnel : 1 484.20 €

Produits exceptionnels :

Produits de cession d'immobilisation Financière : 8 689.80 €
Produits de cession d'immobilisation Corporelle : 49 000 €

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Emprunt obligataire :

La société a soldé son emprunt obligataire de 800 K€ en 01/2018.

Faits significatifs de l'exercice

Contrat avec un factor :

En 2017, la rémunération du factor était de 22 004 €.
En 2018, la rémunération du factor est de 35 301 € et le factor a également coûté à la société 10 134 € comptabilisés en charges financières.

Au 31/12/2018 :
Les clients cédés au factor représentent - 1 899 951 €
les retenues de garantie représentent 144 256 €
le fonds de réserve représente 428 392 €
le compte courant représente 299 950.69 €

De plus, la société BIOCYTE dispose d'une trésorerie disponible chez le factor d'un montant de 2 373 810 € au 31/12/2018 comptabilisée en disponibilité à l'actif du bilan.

Organes de direction :

La société BIOCYTE est présidée par la SARL NUTRINNOVE et la SARL FLYHEALTH a été nommée Directeur Général.
La rémunération des postes de Président et de Directeur Général a été de 256 667 € chacun en 2018.

Fonds de commerce :

Le fonds de commerce a fait l'objet d'un test de dépréciation sur 2018.
Au vu du résultat, le fonds de commerce n'a pas à être déprécié.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Litiges

Litiges Prud'hommaux :

Une ancienne salariée licenciée le 16/11/2015 a intenté une procédure aux Prud'Hommes pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Une audience s'est tenue le 06/04/2018, le délibéré est attendu pour Septembre 2018.

L'ancienne salariée réclame les sommes suivantes :
- Dommages & Intérêts : 35 000 €
- Indemnité pour licenciement sans cause réelle & sérieuse : 130 000 €
- Indemnité pour frais non compris dans les dépens : 3 600 €

Au vu du litige avec la salariée précédente qui s'est soldé par une condamnation de BIOCYTE d'environ 1/3 des demandes, la société a décidé de provisionner environ 1/3 des demandes soit 60 000 €.
Jugement en 2018 mais la salariée a interjeté appel, nous maintenons donc la provision.

- Un ex salarié qui a été licencié pour inaptitude suite à la décision de la médecine du travail se retourne contre BIOCYTE. Il réclame les sommes suivantes :
- Dommages & Intérêts : 35 000 €
- Indemnité compensatrice de préavis : 7 388 €
- Indemnité congés payés : 738.80 €
- Dommage & Intérêts en réparation du préjudice moral : 10 000 €
- Article 700 : 2 400 €

La société a estimé le risque à 26 500 € provisionné au 31/12/2017.
L'audience a eu lieu en 2018 et s'est soldé par un vote à égalité.
L'affaire doit donc être rejugée mais la société n'a pas encore de date.

Nous maintenons donc la provision au 31/12/2018.

-Une ex salariée licenciée se retourne contre BIOCYTE.
Elle réclame :
- Dommages & Intérêts : 17 302.62 €

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

- Article 700 : 3 000 €

Le jugement a été repoussé à 2018.
La société a provisionné 50 % des demandes soit 10 000 € au 31/12/2018.

Nouveau litige en 2018 :

Une procédure de licenciement envers un salarié a été lancée fin 2018. Le salarié conteste son licenciement dans une lettre envoyé à la société en 2019 mais n'a encore lancé aucune procédure.

La société estime que le risque encouru pourrait être de 10 000 €.

Nous avons donc provisionné 50 % des risques encourus.

IDR

Les engagements de départ à la retraite n'ont pas été calculés.

BIOCYTE
Société par actions simplifiée au capital de 364.013,52 euros
Siège social : 1555, Avenue de la Plaine – 06250 MOUGINS
423 688 985 R.C.S. CANNES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 11 JUIN 2019

Le Président de la société BIOCYTE (ci-après désignée la « **Société** ») certifie que les associés de la Société, le 11 juin 2019, ont pris les décisions suivantes relatives à :

- [...]
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et *quitus* aux mandataires sociaux ;
- Affectation du résultat ;
- [...]
- Pouvoirs pour les formalités.

[...]

DEUXIEME RESOLUTION
Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux mandataires sociaux

L'Assemblée,

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes,

APPROUVE les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 lesquels font apparaître un bénéfice de 1 512 059 euros.

APPROUVE également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, l'Assemblée,

PREND ACTE que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles fiscalement à hauteur de 55 219 euros.

En conséquence, l'Assemblée,

DONNE au Président et au Directeur Général *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des votants le 11 juin 2019.

PB

TROISIEME RESOLUTION
Affectation du résultat

L'Assemblée,

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes,

DECIDE d'affecter **le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 512 059 euros** de la manière suivante :

Origine	
Résultat de l'exercice	1 512 059 euros
Affectation	
Au compte « Réserve légale »	4 102 euros
Au compte « Report à nouveau »	1 107 957 euros
A titre de dividendes	400 000 euros

Du fait de l'affectation ci-dessus, le solde du compte « Report à nouveau » est de 1 587 929 euros.

Le solde du compte « Réserve légale » s'élève à 36 402 euros et ladite réserve est dotée à plein.

Compte tenu de l'affectation du résultat, le montant des capitaux propres de la Société s'établit à 6 114 738 euros et, demeure donc supérieur à la moitié du capital social.

Le dividende unitaire est donc d'environ 0,43 euros compte tenu du fait que seules les 920 628 actions ordinaires jouissent de la présente distribution.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

En cas d'option pour le barème progressif par lesdites personnes :

- Ce dividende sera éligible à la réfaction prévue au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;

- En sus, les dividendes supportent les prélèvements sociaux au taux applicable au titre des revenus de placement lors de leur mise en paiement (17,2%) ;

En toutes hypothèses, les associés personnes physiques domiciliés en France, seront soumis, lors de la mise en paiement du dividende, à un prélèvement obligatoire non libératoire de l'impôt (PFNL) sur le revenu au taux de 12,8 % correspondant à l'acompte au titre de l'impôt sur le revenu. Les associés, dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant la distribution est inférieur au seuil fixé par la loi sont exonérés du prélèvement sous réserve d'avoir formulé une demande de dispense auprès de la société le 30 novembre précédant celle du versement du précédent dividende.

La somme correspondant à ces prélèvements sociaux et à l'acompte dû au titre de l'impôt sur le revenu (sauf cas de dispense) est prélevée du montant du dividende attribué à chaque associé et versée par

PB

la société directement au Trésor public.

A ce titre, la société doit établir une déclaration n°2777 afin de verser au Trésor Public les sommes retenues correspondant aux prélèvements sociaux (CSG/CRDS), ainsi que le cas échéant, à l'acompte au titre de l'impôt sur le revenu. La déclaration doit être souscrite au plus tard le 15 du mois suivant la mise en paiement du dividende et est adressée au Service des Impôts des Entreprises accompagnée de la somme due.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes intervenues au titre des trois (3) derniers exercices :

Exercice clos le 31 décembre 2015	NEANT
Exercice clos le 31 décembre 2016	NEANT
Exercice clos le 31 décembre 2017	100 000 euros

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des votants le 11 juin 2019.

[...]

NEUVIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée,

En conséquence de ce qui précède,

CONFERE tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra au regard des décisions ci-dessus.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des votants le 11 juin 2019.

* *
*

Certifié conforme par le Président, la société NUTRINNOVE
Représentée par Monsieur Philippe BRUNEAU



BIOCYTE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

PwC pour les Entrepreneurs

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Associés
BIOCYTE
1555 Avenue de la Plaine
06250 MOUGINS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BIOCYTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs qu'en raison de la réception tardive de certains documents nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais prévus par les statuts.

Fait à Nice, le 4 juin 2019

Le commissaire aux comptes
PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes



Patrick Marchand

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	67 455	35 689	31 767	26 982
	Fonds commercial (1)	163 988		163 988	163 988
	Autres immobilisations incorporelles	48 115	21 494	26 620	21 495
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	46 156	34 925	11 231	14 214
	Autres immobilisations corporelles	341 159	136 543	204 616	229 157
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				8 005
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	91 631		91 631	91 031
	TOTAL (II)	**758 503**	**228 651**	**529 852**	**554 872**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	1 534 140		1 534 140	1 160 184
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	2 786 625	98 482	2 688 143	1 420 281
	Avances et Acomptes versés sur commandes	12 234		12 234	46 426
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	602 039	54 221	547 818	877 892
	Autres créances	1 474 584		1 474 584	1 368 118
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	3 732 376		3 732 376	1 320 624
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	401 819		401 819	264 622
	TOTAL (III)	**10 543 817**	**152 703**	**10 391 113**	**6 458 147**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**11 302 320**	**381 354**	**10 920 966**	**7 013 018**
	(1) dont droit au bail			5 000	5 000
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				
	(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	364 013	323 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	3 133 554	1 315 555
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	32 300	26 705
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	992 839	992 839
	Report à nouveau	479 972	(316 585)
	Résultat de l'exercice	**1 512 059**	**902 152**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**6 514 738**	**3 243 666**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	101 500	96 500
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**101 500**	**96 500**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		800 000
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	917 362	324 147
	Emprunts et dettes financières divers	719	1 541
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 469	603
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 908 398	1 581 494
	Dettes fiscales et sociales	868 627	526 146
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	535 613	426 342
	Produits constatés d'avance (1)	71 540	12 580
	Total des dettes	**4 304 728**	**3 672 852**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**10 920 966**	**7 013 018**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 512 059,45	902 152,45
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	3 569 006	2 647 560
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		10 646

FERRUA RIBES	SAS BIOCYTE	Page :

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	14 886 700	4 163 854	19 050 554	12 878 206
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	112 388	84	112 472	176 810
	Montant net du chiffre d'affaires	**14 999 088**	**4 163 938**	**19 163 026**	**13 055 017**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			95 086	109 264
	Autres produits			10 047	855
	Total des produits d'exploitation (1)			**19 268 158**	**13 165 136**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			862 210	950 945
	Variation de stock			(1 296 344)	(508 218)
	Achats de matières et autres approvisionnements			4 724 575	3 083 663
	Variation de stock			(373 956)	(235 116)
	Autres achats et charges externes			9 760 816	5 894 272
	Impôts, taxes et versements assimilés			167 038	116 362
	Salaires et traitements			2 015 401	1 683 917
	Charges sociales du personnel			860 596	699 348
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			72 137	49 393
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			110 120	107 999
	Dotations aux provisions			5 000	36 500
	Autres charges			14 799	19 488
	Total des charges d'exploitation (2)			**16 922 392**	**11 898 552**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**2 345 766**	**1 266 583**

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros	31/12/2018	31/12/2017
		RESULTAT D'EXPLOITATION	**2 345 766**	**1 266 583**
Opéra. comm.		Bénéfice attribué ou perte transférée		
		Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		De participations (3)		
		D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
		Autres intérêts et produits assimilés (3)	894	3 018
		Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
		Différences positives de change	1 574	26
		Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
		Total des produits financiers	**2 469**	**3 044**
CHARGES FINANCIERES		Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
		Intérêts et charges assimilées (4)	100 852	166 344
		Différences négatives de change	3 394	
		Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
		Total des charges financières	**104 246**	**166 344**
		RESULTAT FINANCIER	**(101 777)**	**(163 300)**
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**2 243 989**	**1 103 283**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		Sur opérations de gestion		
		Sur opérations en capital	57 690	16 163
		Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		40 447
		Total des produits exceptionnels	**57 690**	**56 611**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		Sur opérations de gestion	204	11 000
		Sur opérations en capital	64 196	17 798
		Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 484	
		Total des charges exceptionnelles	**65 884**	**28 798**
		RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(8 195)**	**27 812**
		PARTICIPATION DES SALARIES		
		IMPOTS SUR LES BENEFICES	723 735	228 943
		TOTAL DES PRODUITS	**19 328 317**	**13 224 790**
		TOTAL DES CHARGES	**17 816 257**	**12 322 638**
		RESULTAT DE L'EXERCICE	**1 512 059**	**902 152**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **10 920 966** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **19 328 317** euros et un total **charges** de **17 816 257** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **1 512 059** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Etablissement des Etats Financiers en conformité avec le PCG 2014 homologué par arrêté du 8 Septembre 2014.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Amortissements :

Les logiciels & licences sont amortis de façon linéaire sur une période de 1 à 3 ans.
Le site internet est amorti de façon linéaire sur 5 ans.
Le matériel et outillage sont amortis de façon linéaire sur 5 ans.
Les installations, agencements et aménagement sont amortis de façon linéaire sur 10 ans.
Le matériel de transport est amorti de façon linéaire sur 5 ans.
Le matériel de bureau et d'informatique est amorti de façon linéaire sur 3 ans.
Le mobilier est amorti de façon linéaire sur une période de 4 à 5 ans.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée en fonction de la DLUO (Date Limite d'Utilisation Optimale).
Les produits sont dépréciés selon les règles suivantes :

- DLUO < 3 mois : dépréciation à 100 %
- DLUO < 6 mois : dépréciation à 75 %
- DLUO < 9 mois : dépréciation à 50 %
- DLUO < 12 mois : dépréciation à 25 %

De plus, une dépréciation est effectuée à 100% pour les produits qui ne sont plus en vente par la société.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

CICE

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est principalement affecté à la réalisation d'efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, de reconstitution du fonds de roulement.

Le CICE 2018 est de 33 547 € .

Détail des Charges & Produits exceptionnels :

Charges exceptionnelles :

VNC Cession Immo Financière : 8 005.20 €
VNC Cession Immo Corporelle : 56 190.75 €
Pénalités & Amendes : 204.21 €
Amortissement exceptionnel : 1 484.20 €

Produits exceptionnels :

Produits de cession d'immobilisation Financière : 8 689.80 €
Produits de cession d'immobilisation Corporelle : 49 000 €

Faits significatifs de l'exercice

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Par décisions des Associés en date du 02 octobre 2018 et constatation du Président en date du 17 octobre 2018, la société a émis 120 638 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,34€ assortie d'une prime d'émission de 16,24€ portant ainsi le capital social de la société de 323 000€ à 364 013,52€ et augmentant la prime d'émission de 1 958 998,72€. Les frais de levée de fonds ont été imputés en diminution de la prime d'émission pour leur valeur nette d'impôt (141 000€).

L'emprunt obligataire de 800 000€ a été remboursé en janvier 2018 et un nouvel emprunt bancaire du même montant a été souscrit.

Autres informations

Contrat avec un factor :

En 2017, la rémunération du factor était de 22 004 €.
En 2018, la rémunération du factor est de 35 301 € et le factor a également coûté à la société 10 134 € comptabilisés en charges financières.

Au 31/12/2018 :
Les clients cédés au factor représentent - 1 899 951 €
les retenues de garantie représentent 144 256 €
le fonds de réserve représente 428 392 €
le compte courant représente 299 950.69 €

De plus, la société BIOCYTE dispose d'une trésorerie disponible chez le factor d'un montant de 2 373 810 € au 31/12/2018 comptabilisée en disponibilité à l'actif du bilan.

Organes de direction :

La société BIOCYTE est présidée par la SARL NUTRINNOVE et la SARL FLYHEALTH a été nommée Directeur Général.
La rémunération des postes de Président et de Directeur Général a été de 256 667 € chacun en 2018.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Fonds de commerce :

Le fonds de commerce a fait l'objet d'un test de dépréciation sur 2018.
Au vu du résultat, le fonds de commerce n'a pas à être déprécié.

Litiges

Litiges Prud'hommaux :

Une ancienne salariée licenciée le 16/11/2015 a intenté une procédure aux Prud'Hommes pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Au vu du litige avec la salariée précédente qui s'est soldé par une condamnation de BIOCYTE d'environ 1/3 des demandes, la société a décidé de provisionner environ 1/3 des demandes soit 60 000 €.

Le jugement a eu lieu en 2018 mais la salariée a interjeté appel, nous maintenons donc la provision.

- Un ex salarié qui a été licencié pour inaptitude suite à la décision de la médecine du travail se retourne contre BIOCYTE.

La société a estimé le risque à 26 500 € provisionné au 31/12/2017.
L'audience a eu lieu en 2018 et s'est soldé par un vote à égalité.
L'affaire doit donc être rejugée mais la société n'a pas encore de date.

Nous maintenons donc la provision au 31/12/2018.

-Une ex salariée licenciée se retourne contre BIOCYTE.
Elle réclame :
- Dommages & Intérêts : 17 302.62 €
- Article 700 : 3 000 €

Le jugement a été repoussé à 2019.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

La société a provisionné 50 % des demandes soit 10 000 € au 31/12/2018.

Nouveau litige en 2018 :

Une procédure de licenciement envers un salarié a été lancée fin 2018. Le salarié conteste son licenciement dans une lettre envoyé à la société en 2019 mais n'a encore lancé aucune procédure.

La société estime que le risque encouru pourrait être de 10 000 €.

Nous avons donc provisionné 50 % des risques encourus.

IDR

Les engagements de départ à la retraite n'ont pas été calculés.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

	Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	250 488		29 279		209	279 558
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**250 488**		**29 279**		**209**	**279 558**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	45 654		705		203	46 156
	Instal., agencement, aménagement divers	216 609		53 758			270 368
	Matériel de transport	68 805				68 805	
	Matériel de bureau, mobilier	67 865		28 456		25 530	70 791
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**398 934**		**82 919**		**94 538**	**387 315**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	8 005				8 005	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	91 031		600			91 631
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**99 036**		**600**		**8 005**	**91 631**
	TOTAL	**748 457**		**112 798**		**102 752**	**758 503**

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

	Etat exprimé en **euros**	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	38 023	19 369	209	57 183
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**38 023**	**19 369**	**209**	**57 183**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	31 441	3 687	203	34 925
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	76 690	23 350		100 040
	Matériel de transport	1 300	11 315	12 614	
	Matériel de bureau, mobilier	46 133	15 900	25 530	36 503
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**155 563**	**54 252**	**38 347**	**171 468**
	TOTAL	**193 586**	**73 621**	**38 556**	**228 651**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	96 500	5 000		101 500
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**96 500**	**5 000**		**101 500**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	70 000	107 011	78 529	98 482
	Sur comptes clients	55 641	3 109	4 529	54 221
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**125 641**	**110 120**	**83 058**	**152 703**
	TOTAL GENERAL	**222 141**	**115 120**	**83 058**	**254 203**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		115 120	83 058	
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	91 631		91 631
	Clients douteux ou litigieux	57 864	57 864	
	Autres créances clients	544 175	544 175	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 060	3 060	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 350	1 350	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	438 253	438 253	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	1 031 921	1 031 921	
	Charges constatées d'avances	401 819	401 819	
	TOTAL DES CREANCES	**2 570 073**	**2 478 442**	**91 631**

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	917 362	184 109	612 356	120 897
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	626	626		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 908 398	1 908 398		
	Personnel et comptes rattachés	175 571	175 571		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	233 468	233 468		
	Impôts sur les bénéfices	413 417	413 417		
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 239	12 239		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	33 932	33 932		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	93	93		
	Autres dettes	535 613	535 613		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	71 540	71 540		
	TOTAL DES DETTES	**4 302 259**	**3 569 006**	**612 356**	**120 897**

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	849 834
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 045 974
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	93

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	5 482	27 749	(22 267)	-80,24
Autres créances	159 124	146 203	12 921	8,84
TOTAL	**164 606**	**173 952**	**(9 346)**	-5,37

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		10 495	(10 495)	*-100,00*
Emprunts et dettes financières divers	626	853	(228)	*-26,67*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	242 397	216 005	26 393	*12,22*
Dettes fiscales et sociales	225 814	193 185	32 629	*16,89*
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	535 613	422 984	112 629	*26,63*
TOTAL	**1 004 450**	**843 522**	**160 927**	*19,08*

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	401 819	264 622	137 198	*51,85*
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	**401 819**	**264 622**	**137 198**	*51,85*

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en **euros**	**France**	**Export**	**Total**
Ventes de marchandises	14 886 700	4 163 854	19 050 554
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	112 472		112 472
TOTAL	**14 999 172**	**4 163 854**	**19 163 026**

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**	Capitaux propres clôture 31/12/2017	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2018
Capital social	323 000			41 013	364 013
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 315 555			1 817 999	3 133 554
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	26 705	5 595			32 300
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	992 839				992 839
Report à nouveau	(316 585)	796 557			479 972
Résultat de l'exercice	902 152	(902 152)		1 512 059	1 512 059
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**3 243 666**	**(100 000)**		**3 371 072**	**6 514 738**

Date de l'assemblée générale 19/06/2018
Dividendes attribués 100 000
[1] dont dividende provenant du résultat n-1 100 000
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 3 143 666
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 3 143 666
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 3 271 072

Augmentation de capital de 41 K€ avec prime d'émission supplémentaire de 1.959 K€ suite à l'entrée de SOFIPACA (par augmentation de Capital & achat d'actions) et PACA INVESTISSEMENT (par augmentation de capital)
opération faite le 17/10/2018

Imputation des frais (honoraires notamment) sur la prime d'émission --> méthode préférentielle
Montant TTC des frais : 211 500 €
SOFIPACA : 20 000
ASKESIS : 17 000
ASKESIS : 29 000
VALEUR CAPITAL : 90 000
CADJI : 33 000
EY : 22 500

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2018	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE AU PROFIT DU CIC		692 119 **692 119**	
Total des engagements financiers (1)		**692 119**	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en **euros**								
	31/12/2018	**31/12/2017**	**%**	**%**	**31/12/2018**	**31/12/2017**	**%**	**%**
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	18 000	17 373	*100,00*	*100,00*				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**18 000**	**17 373**	*100,00*	*100,00*				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	**18 000**	**17 373**	*100,00*	*100,00*				

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros		31/12/2018
Total des produits exceptionnels		**57 690**
Produits exceptionnels sur opérations en capital		**57 690**
PRODUIT CESSION IMMO CORPORELL	*49 000*	
PDT CESSION IMMO. FINANCIERES	*8 690*	
Total des charges exceptionnelles		**65 884**
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		**204**
PENALITES ET MAJ NON DEDUCTIBL	*204*	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		**64 196**
VAL COMPTABLE IMMO CORPORELLES	*56 191*	
VNC ELEMENTS FINANCIERS CEDES	*8 005*	
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions		**1 484**
DOT AMORT EXCEPTIONNELS	*1 484*	
Résultat exceptionnel		**(8 195)**

ANNEXE - **Elément 6.18**

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en **euros**	31/12/2018	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		2 243 989	723 735	**1 520 254**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(8 195)		**(8 195)**
RESULTAT COMPTABLE		**2 235 794**	723 735	**1 512 059**

(1) après retraitements fiscaux.

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		31/12/2018	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		8	
	Professions intermédiaires		3	
	Employés		31	
	Ouvriers		1	
	TOTAL		**42**	

ANNEXE - **Elément 6.14**

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		950 000,00	0,3400	323 000,00
Emises pendant l'exercice		120 628,00	0,3400	41 013,52
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		**1 070 628,00**	**0,3400**	**364 013,12**

Le capital se décompose en 920 628 actions ordinaires et 150 000 actions de préférence.